

Commune de Mortagne sur Sèvre

Débat sur les orientations budgétaires



Séance du Conseil Municipal

du 7 février 2019

SOMMAIRE

1 – Analyse rétrospective 2015/2018	p.3
2 – La dette	p.5
3 – L'étude prospective 2019/2022	p.7
4 – L'autofinancement	p.9
5 – La programmation des investissements 2019/2020 <i>Voir document en annexe</i>	p.10
6 – La fiscalité directe locale + l'attribution de compensation	p.12
7– Le tableau des effectifs	p.14

ANALYSE RETROSPECTIVE

Les charges d'exploitation (en milliers d'euros)

Chapitres	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Evolution 2017/2018	
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	6 192	6 231	6 395	5 730	en valeur	en %
011	Charges à caractère général	1 864	1 826	1 960	1 589	- 371	-18,9%
60	Achats et variation de stocks	811	745	796	596	- 200	-25,1%
61	Services extérieurs	738	787	800	712	- 88	-11,0%
62	Autres services extérieurs	263	235	265	239	- 26	-9,9%
63	Impôts et taxes	53	58	99	41	- 57	-58,0%
012	Charges de personnel	3 385	3 437	3 508	3 239	- 269	-7,7%
014	Atténuation de produits	-	-	-	-	-	
65	Autres charges courantes	793	824	824	676	- 149	-18,0%
66	Charges financières	150	137	98	97	- 1	-0,5%
67	Charges exceptionnelles	0	7	5	129	125	
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	6 192	6 231	6 395	5 730	- 665	-10,4%

De manière générale, les charges de fonctionnement sont à la baisse en 2018 ; la raison principale est bien évidemment le transfert de la piscine vers la communauté de communes du Pays de Mortagne. A la demande du percepteur, l'exercice comptable 2018 a été arrêté dès le 10 décembre ; un certain nombre de factures seront donc passées sur 2019.

Chapitre 011 :

60 : -25,1 % (-200 K€)

Le transfert de gestion de la piscine entraîne surtout une diminution des charges liées à l'énergie, chauffage, produits de traitement. Sur 2017, il y a eu 13 mois de facturation de repas de cantine alors qu'il n'y en a eu que 11 en 2018.

61 : -11% (-88 K€)

Il s'agit principalement d'une baisse des contrats d'entretien (-56 K€), du contrat informatique dans les écoles (-8K€) et de la ligne « études et recherches » (-12K€). L'on peut constater toutefois une masse de travaux en régie toujours aussi importante et une hausse significative des primes d'assurance (plus de bâtiments à assurer et un nombre croissant d'incivilités...).

62 : -9,9% (-26 K€)

Il y a eu beaucoup moins d'honoraires à payer que les années précédentes malgré des dépenses exceptionnelles suite au piratage informatique.

63 : -58% (-57 K€)

Les taxes foncières sont légèrement à la hausse (l'intégration de nouveau bâtiment). L'écart avec 2017 provient d'un redressement de 52 K€ de TVA (vente des terrains Chais Retailleau en 2016).

Chapitre 012 : -7,7% (-269 K€)

La baisse des charges de personnel liée au départ des agents de la piscine a été atténuée par l'évolution habituelle des carrières et aux renforts nécessaires au service comptabilité pour absorber la surcharge de travail après le piratage informatique.

Chapitre 65 : -18% (-149 K€)

Les principaux mouvements concernent le transfert de la contribution SDIS à la communauté de communes (93 K€, mais baisse de 90 K€ sur l'AC en recettes de fonctionnement) et la baisse de la subvention du CCAS de 50 K€ (les travaux du CPE sont finalement pris en charge par le budget de la commune par rapport à la DETR).

Chapitre 66 : -0,5% (-1 K€)

Les frais financiers sont restés stables grâce aux très bonnes conditions d'emprunt malgré la contraction d'un nouveau prêt de 1 000 000 € fin 2017

Chapitre 67 : +125 K€

Outre les pénalités de la caisse de retraite concernant la paie au 2^e trimestre (10 854 € : une demande de remboursement est en cours), il s'agit d'annulation de titres de la cantine et du périscolaire qui sont compensées en recettes de fonctionnement (+118 K€).

Les produits d'exploitation (en milliers d'euros)

Chapitres	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Evolution 2017/2018	
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	8 224	8 836	8 206	7 593	en valeur	en %
013	Atténuation de charges	67	68	77	73	- 4	-5,7%
70	Produits des services	787	842	956	654	- 302	-31,6%
73	Impôts et taxes	5 958	6 029	6 053	5 844	- 210	-3,5%
7311	3 taxes (TH TFB TFNB)	2 729	2 824	2 858	2 927	69	2,4%
7321	Attribution de compensation	2 921	2 921	2 877	2 606	- 271	-9,4%
74	Dotations, subventions, participations	1 226	1 095	996	877	- 119	-11,9%
75	Produits de gestion courante	175	144	120	137	17	14,1%
76	Produits financiers	0	0	0	0	-	
77	Produits exceptionnels	10	658	3	8	4	
79	Transferts de charges		-	-	-	-	
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	8 224	8 836	8 206	7 593	- 613	-7,5%

Comme pour les dépenses, le transfert de la piscine a un impact important pour les recettes

Chapitre 013 : -5,7% (-4 K€)

Il y a toujours un décalage dans le temps des remboursements liés aux absences de personnel. La période 2017/2018 a été particulièrement concernée par des arrêts de longue durée.

Chapitre 70 : -31,6% (-302 K€)

Hormis les recettes liées aux entrées piscine (-423 K€), ce chapitre est relativement stable. Il existe toutefois des variations pour les recettes du service enfance/jeunesse et de la cantine entre 2 exercices et il y a également des différences concernant le spectacle culturel de janvier organisé avec St Laurent.

Chapitre 73 : -3,5% (-210 K€)

Si les impôts « ménages » continuent de progresser (+2,4%) grâce à l'évolution des bases et à l'augmentation des taux de 1%, l'attribution de compensation diminue de manière significative du fait des transferts actés en 2018 (piscine : 130 K€, SDIS 93 K€, GEMAPI 13 K€).

Chapitre 74 : -11,9% (-119 K€)

Pour la 5^e année consécutive, la dotation forfaitaire baisse (-26K€) et la dotation de solidarité rurale augmente de 7 K€ ; ce qui malheureusement ne se compense pas.

Pour la 2^e année, la récupération de TVA sur les dépenses de fonctionnement est meilleure que la précédente (+9K€). Mais c'est surtout la fin de la participation de la communauté de communes au déficit de la piscine qui justifie l'écart (-111 K€).

Chapitre 75 : +14,1% (+17K€)

Cette hausse provient des remboursements de sinistres par les assurances (tapis de gym, divers véhicules, pompe à chaleur, bureaux DGFIP suite orage...). Plus généralement, les recettes liées aux locations sont stables (Moulin de Gazeau, logement migrants...).

Chapitre 77 : +4K€

Il s'agit d'annulation de mandats de l'exercice 2017 (facture TAKK Vendée Vitrail et EDF) et des dons déposés par le public de Vendée Vitrail.

LA DETTE

Le ratio de désendettement au 31 décembre 2018, qui permet de calculer le temps théorique nécessaire au remboursement des dettes en cas d'affectation de la totalité de la capacité d'autofinancement brute à ces remboursements, atteint la barre des 3 ans. La moyenne régionale des communes de la même strate démographique (5000 à 10000 habitants) était en 2017 de 3,83 années. Les chiffres pour l'exercice 2018 sont calculés à partir de données comptables provisoires, il faudra attendre la communication officielle de la DGFIP (courant avril) pour connaître la situation définitive.

Annuité de la dette (DNR+FCTVA) - ratios en € par hab	2015	2016	2017	2018	2019
Commune	120	120	110	114	115
Moyenne départementale	186	157	138		
Moyenne régionale	125	127	110		
Moyenne nationale	119	123	108		
Encours de la dette (DNR +FCTVA) - ratios en € par hab	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
Commune	857	888	956	947	980
Moyenne départementale	1 138	1 112	1 070		
Moyenne régionale	836	857	832		
Moyenne nationale	862	842	844		
Capacité de désendettement (encours / CAF Brute)	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
Commune (en nombre d'années)	2,43	2,22	2,88	3,12	4,01
Moyenne départementale (en nombre d'années)	4,50	4,15	3,97		
Moyenne régionale (en nombre d'années)	3,91	3,80	3,83		
Moyenne nationale	4,97	4,63	4,62		
Charges financières - ratios en € par hab	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
Commune	24	22	16	16	17
Moyenne départementale	111	45	35		
Moyenne régionale	56	48	33		
Moyenne nationale	56	52	28		

En 2018, (après un 1^{er} emprunt de 1 000 000 € en 2017), un nouvel emprunt de 800 000 € pour financer la 2nde partie des travaux réseaux/voirie pour l'arrivée de la fibre optique a été réalisé (taux variable de 0,47% sur 15 ans). Comme les années précédentes, il a été contracté en fin d'année ; les effets sur l'encours de la dette et sur les intérêts ne seront donc perceptibles qu'en 2019.

Quelques chiffres sur la structure de la dette :

	2018	Rappel 2017
Répartition des emprunts	54,81% taux fixe 11,29% taux fixe à phase 33,90 % taux variable	63,57% taux fixe 12,55% taux fixe à phase 23,88 % taux variable
Taux moyen	1,38 %	1,78 %
Taux fixe moyen	2,30 %	2,35 %
Taux variable moyen	0,61 %	0,83 %
Taux fixe à phase moyen	0,74%	0,74%

Au 1^{er} janvier 2019, l'encours de la dette se situe à **6 020 434,21 euros** (5 807 682 € en 2018).

Les besoins en trésorerie pour financer la suite du programme des travaux de voirie dans les quartiers anciens (2019-2022) nécessitent de poursuivre le recours à l'emprunt. Si l'on veut éviter une dégradation trop rapide des ratios liés à la dette et préserver la capacité à investir, plusieurs leviers doivent être envisagés :

- limiter le montant emprunté : entre 500 000 et 800 000 €/an maximum.
- augmenter la durée des emprunts : de 15 ans à 20 ou 25 ans (durée cohérente pour financer des travaux de réseaux ou de voirie).

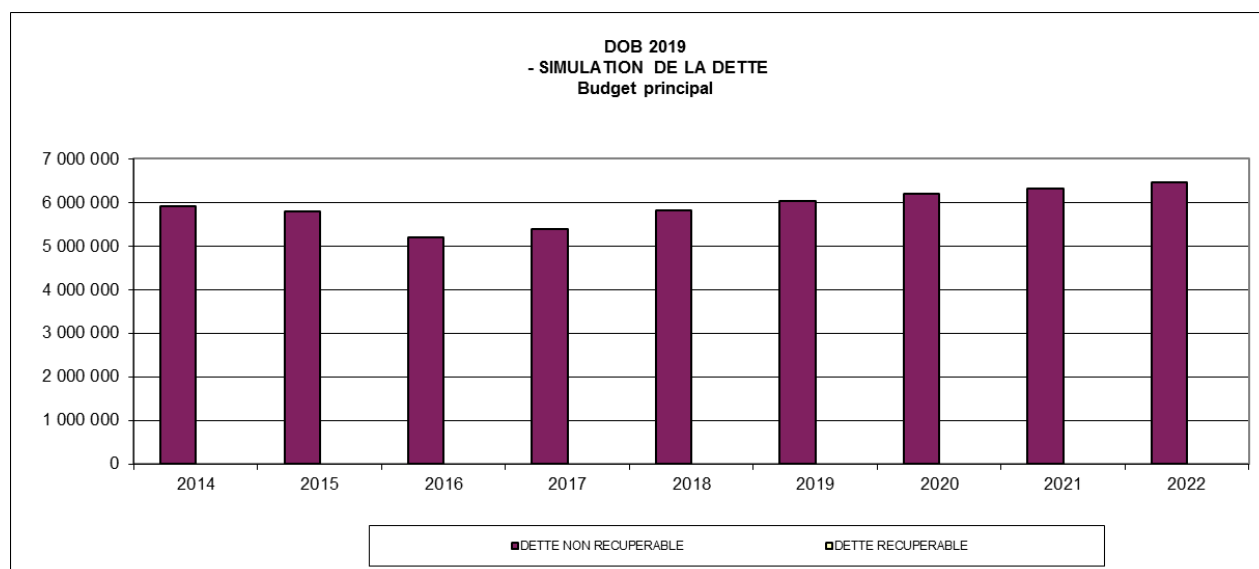
Cela entraine comme conséquence de décaler certains investissements dans le temps (2020 / 2021).

La simulation de la dette proposée a été établie sur une projection de nouveaux emprunts selon le détail suivant :

-800 000 € par an pendant 4 ans pour des durées de 15 ans (soit sur la période 2019 à 2022), avec pour objectif de débloquer les fonds à la fin de chaque exercice (le remboursement du capital et le paiement des intérêts n'intervenant alors que l'exercice suivant soit de 2020 à 2023).

Profil d'extinction de la dette tenant compte des simulations d'emprunts proposées

Année budgétaire 2019- Dette non récupérable										
	Dette constituée avant le 01 janvier 2019			Gestion de la nouvelle dette				Capital restant dû au 01/01	Capital remboursé dans l'année	Capital restant dû au 31/12
	dette au 01 01	remb cap	dette au 31 12	Dette de l'année	Dette au 01 01	Remb. du capital	Dette au 31/12			
2014	5 907 021	613 533	5 293 488					5 907 021	613 533	5 293 488
2015	5 793 417	601 328	5 192 089					5 793 417	601 328	5 192 089
2016	5 191 853	584 114	4 607 739					5 191 853	584 114	4 607 739
2017	5 385 818	578 136	4 807 682					5 385 818	578 136	4 807 682
2018	5 807 682	586 664	5 221 018	0	0	0	0	5 807 682	586 664	5 221 018
2019	6 020 434	619 717	5 400 717	800 000		0	800 000	6 020 434	619 717	6 200 717
2020	5 400 717	621 531	4 779 186	800 001	800 000	49 699	1 550 302	6 200 717	671 230	6 329 488
2021	4 779 186	580 443	4 198 743	800 002	1 550 302	99 895	2 250 409	6 329 488	680 338	6 449 152
2022	4 198 743	591 132	3 607 611	800 003	2 250 409	150 593	2 899 819	6 449 152	741 725	6 507 430
2023	3 607 611	602 200	3 005 412	0	2 899 819	152 099	2 747 720	6 507 430	754 299	5 753 131



ÉTUDE PROSPECTIVE

L'étude prospective s'appuie en premier lieu sur l'analyse comptable des résultats des exercices précédents.

A partir de ce constat, la projection intègre :

⇒ l'ensemble des engagements financiers pris par la collectivité et qui constituent la plupart du temps des dépenses obligatoires telles que :

- le remboursement de la dette,
- les frais de personnel,
- les charges de gestion des services et des équipements,
- l'actualisation des contrats et conventions en vigueur

⇒ les charges et les produits nouvellement créés résultant de la mise en place de nouveaux services ou de nouveaux équipements et de l'évolution de l'intercommunalité (après le transfert de la piscine vient celui de l'assainissement).

⇒ les désengagements progressifs de l'Etat. Après plusieurs années de baisse de la dotation forfaitaire (ex-DGF) ; le niveau de participation de l'Etat est toujours incertain. Au stade du DOB, les chiffres présentés ne sont que des estimations.

D'une manière générale, de nombreux efforts sont faits tous les ans pour contenir les dépenses de fonctionnement de la commune, qui ont progressé en moyenne sur les 4 dernières années (2014-2018) de plus de 1% si l'on ne tient pas compte des charges liées à la piscine.

Les inscriptions prévues pour 2019 se placent dans la continuité des budgets prévisionnels précédents, les charges de personnel ont été calculées de façon individuelle, de manière à prendre en compte :

- les évolutions de carrière,
- les éventuels remplacements (maladie, maternité, congés formation)
- sans augmentation du point d'indice

La subvention d'équilibre au CCAS revient à son niveau de 2014 (160 000 €). Cette subvention avait été majorée de 50 000 € par an (2015 à 2017) pour constituer une provision pour assumer les travaux au Centre de la Petite Enfance. Pour permettre à la collectivité de percevoir la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) ces travaux (ludothèque + multi accueil) sont finalement supportés par le budget communal.

Côté recettes, le dégrèvement partiel de la taxe d'habitation passe à 65% pour 80% des redevables (contre 30% en 2018) ; les effets ne se sont pas encore fait ressentir car la fiscalité est restée dynamique. L'Etat continue de prendre en charge ces dégrèvements et les collectivités conservent leur pouvoir de taux, au moins jusqu'en 2020, en attendant qu'une décision définitive ne soit prise quant à la suppression totale de la taxe d'habitation.

Modifié en 2017, le dispositif de revalorisation des bases (valeurs locatives) est désormais lié à l'inflation. Pour 2019, c'est une évolution de +1,9% qui pourrait s'appliquer.

Concernant la dotation forfaitaire, il n'y a plus de prélèvement pour le redressement des comptes publics mais le dispositif « écrêtement » est toujours susceptible de s'appliquer et qui ne sera pas forcément compensé par l'augmentation de la DSR (dotation de solidarité rurale).

Comme vu précédemment, le financement de l'investissement 2019 s'appuie sur un recours à l'emprunt de 800 000 € sur 15 ans. Selon les choix réalisés et les besoins en trésorerie, le montant devra peut-être être revu ainsi que sa durée.

Les dépenses de fonctionnement (en milliers d'euros)

Chapitres	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	5 730	6 304	6 322	6 420	6 522
011	Charges à caractère général	1 589	1 910	1 932	1 949	1 968
60	Achats et variation de stocks	596	690	699	704	711
61	Services extérieurs	712	842	850	859	867
62	Autres services extérieurs	239	325	328	332	335
63	Impôts et taxes	41	53	53	54	55
012	Charges de personnel	3 239	3 380	3 448	3 517	3 587
014	Atténuation de produits	-	0	0	0	0
65	Autres charges courantes	676	780	786	792	799
66	Charges financières	97	151	151	157	163
67	Charges exceptionnelles	129	83	6	6	6
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	5 730	6 304	6 322	6 420	6 522
022	Dépenses imprévues	-	50	50	50	50
023	Virement à la section d'investissement	-	1 442	1 331	1 229	1 169

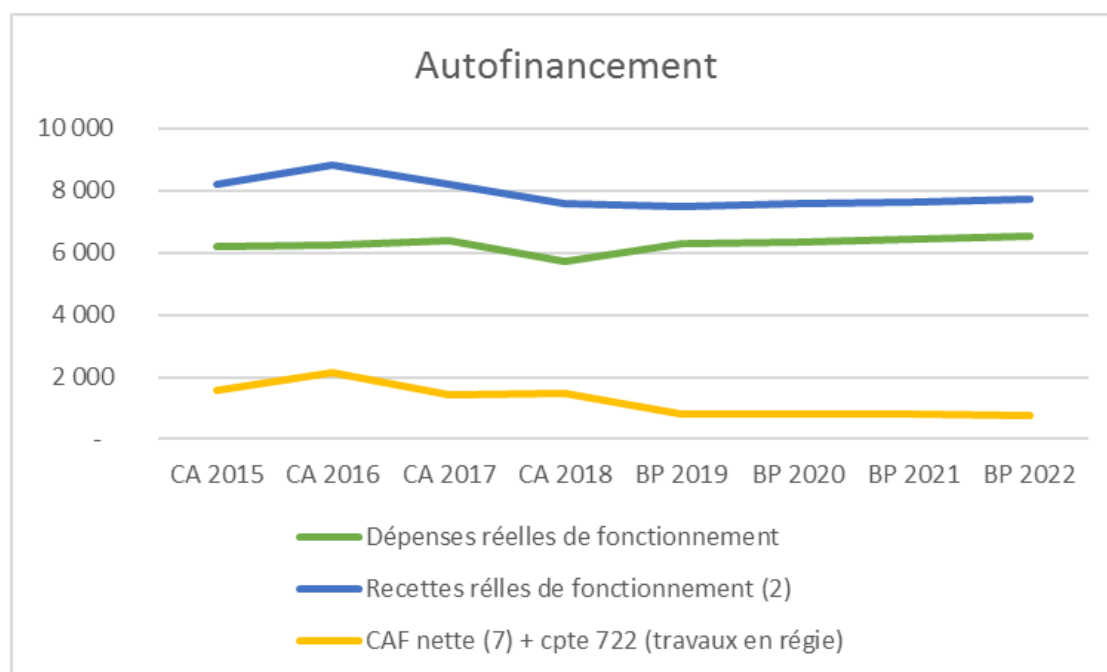
Les recettes de fonctionnement (en milliers d'euros)

Chapitres	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022
	TOTAL DES RECETTES REELLES	7 593	7 489	7 600	7 645	7 734
013	Atténuation de charges	73	55	60	60	60
70	Produits des services	654	641	649	657	666
73	Impôts et taxes	5 844	5 871	5 929	5 930	5 966
7311	3 taxes (TH TFB TFNB)	2 927	2 983	3 040	3 085	3 116
7321	Attribution de compensation	2 606	2 600	2 600	2 550	2 550
7322	FPIC + DSC	132	144	140	140	140
74	Dotations, subventions, participations	877	808	847	881	925
75	Produits de gestion courante	137	113	114	115	116
76	Produits financiers	0	-	-	-	-
77	Produits exceptionnels	8	1	1	1	2
79	Transferts de charges	-	-	-	-	-
	TOTAL DES RECETTES REELLES	7 593	7 489	7 600	7 645	7 734
002	Excédent de fonctionnement reporté	260	705	500	450	400
		-	-	-	-	-

L'AUTOFINANCEMENT

Les recettes et les dépenses ont fortement diminué dans des proportions similaires du fait du transfert de la piscine mais il n'en demeure pas moins que l'écart continue de se réduire. Après plusieurs années d'efforts sur les dépenses de fonctionnement, on atteint une certaine limite. Il est donc important de maîtriser les nouvelles dépenses de fonctionnement.

AUTOFINANCEMENT	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022
Dépenses réelles de fonctionnement	6 192	6 231	6 395	5 730	6 304	6 322	6 420	6 522
Dépenses réelles de fonct. hors intérêts (1)	6 043	6 094	6 297	5 633	6 153	6 171	6 263	6 359
Recettes réelles de fonctionnement (2)	8 224	8 836	8 206	7 593	7 489	7 600	7 645	7 734
Résultat brut de l'exercice (3) = (2)-(1)	2 181	2 742	1 909	1 960	1 336	1 429	1 381	1 375
Intérêts (4)	150	137	98	97	121	121	127	133
CAF brute (5) = (3)-(4)	2 032	2 605	1 811	1 863	1 215	1 308	1 254	1 242
Capital (6)	619	633	606	601	620	662	620	660
CAF nette (7) = (5)-(6)	1 413	1 972	1 206	1 262	595	647	634	581
CAF nette (7) + cpte 722 (travaux en régie)	1 574	2 143	1 427	1 463	797	810	799	748



En 2019, la prévision d'épargne de gestion devrait chuter à 1,2 million €. L'objectif sera donc de freiner au maximum cette dégradation et de préserver l'écart en les recettes et les dépenses et ainsi maintenir notre capacité à investir.

Notre capacité d'autofinancement reste supérieure à la moyenne mais elle se dégrade d'année en année.

AUTOFINANCEMENT CAF brute en € par hab	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	BP 2020
Commune	352	399	332	304	198	213
Moyenne départementale	251	265	267			
Moyenne régionale	212	223	216			
Moyenne nationale	171	179	179			

*Ces ratios tiennent compte en 2016 de ventes exceptionnelles.

**Le chiffre de 2018 reste une estimation

INVESTISSEMENT ET PROGRAMMATION

Le tableau ci-après permet de quantifier précisément l'évolution des dépenses d'équipement de la commune depuis 2015.

Le rythme continue d'être soutenu par comparaison aux communes de même importance puisqu'il atteint 3,03 millions en 2018.

Le plan de programmation pluriannuel des investissements permet de se projeter sur les années à venir et de définir les priorités pour pouvoir les réaliser au moment le plus opportun en fonction des capacités financières de la commune et de l'état d'avancement des dossiers.

Dépenses d'équipement (en milliers d'euros)	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	BP 2020
Commune	2 458	2 714	4 360	3 036	4 271	3 871
Dépenses d'équipement (en euros par hab)						
Commune	398	441	712	495	695	630
Moyenne départementale	283	356	376			
Moyenne régionale	284	282	321			
Moyenne nationale	260	265	297			

Les investissements de l'année 2019

Un certain nombre de dépenses récurrentes figurent au budget. Ce sont :

- × 20422 les subventions accordées pour valoriser le patrimoine ;
- × 2111 les acquisitions foncières ou immobilières
- × 1001 les acquisitions et le renouvellement de matériels ;
- × 1002 la rénovation et les réparations importantes des bâtiments communaux ;
- × 1003 les travaux de voirie ;
- × 1004 les travaux dans les espaces verts ;
- × 1005 les travaux dans les cimetières
- × 1006 les travaux sur réseaux d'électrification (Sydev)
- × 1009 le matériel informatique (en complément du service informatique intercommunal)
- × 201108 plan accessibilité (il s'agit d'une enveloppe pour des travaux en lien avec l'ADAP)

Au titre des principaux programmes engagés précédemment et devant être achevés en 2019 ou après figurent :

- × 201113 Salle d'escalade et extension salle de gymnastique
- × 201302 Eglise de St Hilaire + centre d'interprétation du vitrail
- × 201312 Requalification secteur Chaintreau (appel à projet CD 85/EPF)
- × 201401 Requalification urbaine Chaintreau Vendée Habitat
- × 201506 Salle de tennis (lumières...)
- × 201509 Projet immobilier jardins St Alexandre
- × 201602 Programme réseaux/voirie pour l'arrivée de la fibre optique
- × 201703 Travaux sécurité dans les écoles et accueils d'enfants
- × 201707 Aménagement urbain quartiers anciens (voirie définitive après travaux fibre)
- × 201708 Réhabilitation ex-station Total
- × 201803 Réaménagement parc Retailleau
- × 201805L Réaménagement de la Ludothèque
- × 201805M Réaménagement du multi-accueil Les Marmousets

Compte tenu des études en cours des exercices précédents, pourraient être engagés en 2019 ou reportés en 2020 les programmes suivants :

- * 201506 salle de tennis (toiture+panneaux translucides) : 2020
- * 201704 travaux salle de Romaine et abords : 2020
- * 201706 travaux de mise en sécurité Tannerie Fleuriais : 2020
- * 201901 réaménagement mini-gare routière : 2020
- * 201902 campanile Eglise St Hilaire : études en 2019 + travaux éventuels en 2020
- * 201903 restaurant et accueil périscolaire d'Evrunes : études en 2019 + travaux en 2020
- * 000000 Sanitaires boulodrome Chaintreau : 2019
- * 000000 Skatepark + terrain multisports 2019 et 2020
- * 000000 Façades + menuiseries école de musique 2020 et 2021
- * 000000 Réaménagement Carrefour « coin Manceau » 2019 et 2020
- * 000000 vidéoprotection 2019

La liste n'est pas exhaustive, rien n'empêche les élus de décaler ces projets de manière différente ou d'en proposer de nouveaux. Le débat d'orientation budgétaire a le mérite de nous inviter à se prononcer sur les investissements à engager prioritairement.

Les décisions relèvent du seul choix politique.

Le tableau en format A3 annexé au présent rapport met en avant ce que pourrait être la section d'investissement 2019 et permet d'ouvrir le débat sur la programmation des investissements à venir.

LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

Les ratios

Impôts locaux - ratios en € par habitant	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	BP2020
Commune	447	459	475	478	485	495
Moyenne départementale	460	429	427			
Moyenne régionale	448	445	448			
Moyenne nationale	468	471	480			
Taxe d'habitation - ratios en € par habitant	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	BP2020
Commune	172	170	178	180	183	184
Moyenne départementale	215	239	209			
Moyenne régionale	204	211	198			
Moyenne nationale	197	198	201			
Foncier bâti- ratios en € par habitant	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	BP2020
Commune	266	276	281	285	289	291
Moyenne départementale	233	240	204			
Moyenne régionale	224	240	224			
Moyenne nationale	256	261	261			

La comparaison des ratios en euros par habitant doit être effectuée en distinguant les points suivants :

- Les taux d'imposition sont dans la fourchette haute en comparaison des taux moyens des communes des strates équivalentes mais avec des bases locatives qui sont en revanche plutôt faibles.
- Les taux doivent être mis en corrélation avec le niveau d'équipement de la commune
- Les ratios de comparaison devraient tenir compte des communes littorales qui bénéficient d'un traitement particulier notamment en ce qui concerne la dotation forfaitaire.
- La pression fiscale sur la taxe d'habitation en euro par habitant est relativement mesurée.
- Le ratio concernant le foncier bâti est toujours supérieur du fait de la présence très importante d'entreprises sur le territoire communal qui compense la faiblesse des bases de l'assiette TH.

L'évolution des taux, des bases et des produits 2015/2018

Chapitre	FISCALITE : 3 TAXES	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	17/18
7311						en %
TH	Bases	6 076 001	5 960 125	6 152 405	6 282 178	2,11
	Taux	17,53	17,53	17,71	17,89	1
	Produit	1 065 123	1 044 810	1 089 591	1 123 882	3,15
TFB	Bases	7 113 759	7 360 907	7 378 960	7 434 725	0,76
	Taux	23,09	23,09	23,32	23,55	1
	Produit	1 642 567	1 699 633	1 720 881	1 752 574	1,84
TFNB	Bases	70 889	70 206	69 543	71 544	2,88
	Taux	67,92	67,92	68,60	69,29	1
	Produit	48 148	47 684	47 706	49 573	3,91
	TOTAL PRODUIT 3 TAXES	2 755 838	2 792 127	2 858 179	2 926 028	
	<i>évolution du produit en €</i>		36 290	66 052	67 849	

La hausse des taux 2018 de 1%, combinée avec l'évolution des bases (inflation valeurs locatives + bases physiques supplémentaires) a permis de générer une recette supplémentaire de 67 849 € (+66 052 € entre 2016 et 2017).

La simulation 2019 est fondée sur une augmentation des bases de 1,90 % (revalorisation des valeurs locatives indexée sur l'inflation), sans rôle supplémentaire et sans augmentation des taux.

Il est rappelé que toute augmentation des taux d'imposition de l'ordre de 1% rapporte entre 29 et 30 000€ environ de recettes supplémentaires (hors évolution des bases et bases physiques supplémentaires).

Chapitre	FISCALITE : 3 TAXES	CA 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	17/18	18/19	19/20	20/21
7311						en %			
TH	Bases	6 282 178	6 401 539	6 497 562	6 595 026	2,11	1,90	1,50	1,50
	Taux	17,89	17,89	17,89	17,89	1	0,00	0,00	0,00
	Produit	1 123 882	1 145 235	1 162 414	1 179 850	3,15	1,90	1,50	1,50
TFB	Bases	7 434 725	7 575 985	7 689 625	7 804 969	0,76	1,90	1,50	1,50
	Taux	23,55	23,55	23,55	23,55	1	0,00	0,00	0,00
	Produit	1 752 574	1 784 144	1 810 907	1 838 070	1,84	1,80	1,50	1,50
TFNB	Bases	71 544	72 903	73 997	75 107	2,88	1,90	1,50	1,50
	Taux	69,29	69,29	69,29	69,29	1	0,00	0,00	0,00
	Produit	49 573	50 515	51 272	52 042	3,91	1,90	1,50	1,50
	TOTAL PRODUIT 3 TAXES	2 926 028	2 979 895	3 024 593	3 069 962				
	<i>évolution du produit en €</i>	67 849	53 866	44 698	45 369				

La transition 2018/2020 avec les dégrèvements et les compensations de la taxe d'habitation

Le dispositif prévoit que l'Etat prendra en charge les exonérations dans la limite des taux et des abattements appliqués en 2017 et qu'il n'entraînera pas de perte de recettes pour les communes entre 2018 et 2020.

Les collectivités conservent leur pouvoir d'augmenter les taux mais ces éventuelles augmentations seront supportées par les contribuables.

La suppression de la taxe d'habitation est annoncée pour après 2020 ; il est donc difficile de se projeter au-delà de cette date.

L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Il s'agit des recettes fiscales reversées par la communauté de communes du Pays de Mortagne depuis l'adoption en 2005 de la FPU (fiscalité professionnelle unique ex-taxe professionnelle). Les charges transférées par les communes à la communauté de communes sont imputées sur cette recette après validation par la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) du Pays de Mortagne.

Evolution prévisionnelle du montant de l'attribution de compensation sur la période 2015/2021.

Chapitre	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021
7321								
AC	Montant initial	2 921 423	2 921 423	2 921 423	2 921 423	2 921 423	2 921 423	2 921 423
	Informatique (provision)			44 455	52 005	88 067	88 067	88 067
	Informatique (régularisation)				29 981			
	Piscine	0	0	0	130 000	130 000	130 000	130 000
	SDIS	0	0	0	90 511	90 511	90 511	90 511
	GEMAPI	0	0	0	12 846	12 846	12 846	12 846
	Divers							
	AC corrigée	2 921 423	2 921 423	2 876 968	2 606 081	2 600 000	2 600 000	2 550 000

LES EFFECTIFS

Entre 2017 et 2018, la principale modification concernait le transfert des agents de l'Espace Aqualudique (filière sportive : 6 agents et filière technique : 4 agents).

En 2018, il y a eu peu de mouvements de personnel, hormis les renforts nécessaires à la reprise de la comptabilité après la cyberattaque (22 724 €).

Pour 2019, au niveau des services administratifs sont conservés : un poste à 28/35^e pour la gestion des passeports et des cartes d'identité (dont 50% est pris en charge par la communauté de communes) et un poste à temps complet réparti entre la comptabilité 50% ; la direction générale 30% et la SEMMO 20%.

Au service des espaces verts, le départ en retraite d'un agent au 31/12/2018 n'a pas été compensé intégralement. Une réorganisation de service a été effectuée avec un renfort saisonnier prévu de mars à octobre. Ce dispositif pourra être revu en fonction des besoins.

TABLEAU DES EFFECTIFS par filières

AGENTS TITULAIRES				
	Nombre de postes créés	Nombre de postes pourvus	Equivalent temps complet	Nombre de poste vacant
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché Territorial fonctionnel DGS 5 à 10 000 hab. Emploi	1	1	1	0
Attaché Territorial	2	1	1	1
Rédacteur principal de 1ère classe	2	2	2	0
Rédacteur principal de 2ème classe	2	2	2	0
Rédacteur	6	5	5	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	6	6	6	0
Adjoint administratif principal de 2ème classe	2	1	1	1
Adjoint administratif	2	1	1	1
Adjoint administratif 20/35ème	1	1	0,57	0
TOTAL	24	20	19,57	4
FILIERE ANIMATION				
Animateur principal de 1ère classe	0	0	0	0
Animateur principal de 2ème classe	1	1	1	0
Animateur	1	0	0	1
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	1	1	1	0
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	7	5	5	2
Adjoint d'animation principal de 2ème classe 28/35ème	1	1	0,8	0
Adjoint d'animation principal de 2ème classe 27/35ème	1	1	0,77	0
Adjoint d'animation	4	2	2	2
Adjoint d'animation TNC 33/35ème	0	0	0	0
TOTAL	16	11	10,57	5

FILIERE TECHNIQUE				
Ingénieur principal	1	1	1	0
Technicien principal de 1ère classe	1	1	1	0
Technicien	2	2	2	0
Agent de maîtrise principal	3	2	2	1
Agent de maîtrise	0	0	0	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	7	7	7	0
Adjoint technique principal de 1ère classe TNC 30/35ème	2	2	1,71	0
Adjoint technique principal de 2ème classe	10	10	10	0
Adjoint technique principal de 2ème classe TNC 33/35ème	1	1	0,94	0
Adjoint technique principal de 2ème classe TNC 32/35ème	1	1	0,91	0
Adjoint technique principal de 2ème classe TNC 30/35ème	0	0	0	0
Adjoint technique principal de 2ème classe TNC 28/35ème	1	1	0,8	0
Adjoint technique principal de 2ème classe TNC 31,5/35ème	1	1	0,9	0
Adjoint technique	2	2	2	0
Adjoint technique TNC 31,5/35ème	0	0	0	0
Adjoint technique TNC 33/35ème	2	2	1,89	0
Adjoint technique TNC 32/35ème	0	0	0	0
Adjoint technique TNC 30/35ème	2	2	1,72	0
Adjoint technique TNC 28/35ème	2	2	0,8	0
Adjoint technique TNC 25/35ème	1	1	1,42	0
Adjoint technique TNC 21/35ème	1	1	0,6	0
Adjoint technique TNC 6/35ème	4	4	0,69	0
Adjoint technique TNC 5/35ème	2	1	0,17	1
TOTAL	46	44	37,55	2
FILIERE POLICE				
Gardien de police	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCAL				
ATSEM principal 2ème classe TNC30/35ème	1	1	0,86	0
TOTAL	1	1	0,86	0
TOTAL GENERAL TITULAIRES	87	76	68,55	11

AGENTS NON TITULAIRES				
	Nombre de postes créés	Nombre de postes pourvus	Equivalent temps complet	Nombre de poste vacant
Contractuels sur emploi permanent				
Collaborateur de cabinet cat. A		1	1	
Attaché responsable RH à compter du 04/02/2019		1	1	
		2	2	
Educateurs APS		0	0	
Educateurs APS TNC 30/35		0	0	
Opérateur APS TNC 2/35ème		0	0	
Opérateur APS TNC 3,5/35ème		0	0	
		0	0	
Adjoint technique TNC 23/35		1	0,66	
Adjoint technique TNC 29/35		0	0	
Adjoint technique TNC 28/35		0	0	
Adjoint technique TNC 25/35		1	0,71	
Adjoint technique TNC 33/35		1	0,94	
Adjoint technique TNC 5/35		2	0,28	
Adjoint technique TNC 6/35		2	0,34	
Adjoint technique TC		0	0	
		7	2,93	
Adjoint d'animation TC		1	1	
Adjoint d'animation TNC 1/35		1	0,12	
		2	2,12	
		11	10,99	
Contractuels en remplacement				
Adjoint administratif TC			1	
Adjoint technique TNC 33/35			0,94	
Adjoint technique TNC 5/35			0,14	
Adjoint technique			1	
Adjoint technique TNC 30/35			0,86	
		0	3,94	
TOTAL NON TITULAIRES		20	19,86	
TOTAL GENERAL		96	88,41	

Mortagne sur Sèvre, le 7 février 2019

* * *